



Réunion du Conseil municipal

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en Mairie,
le 28 janvier 2019 à 20h15, en séance publique.

Affiché le 22 janvier 2019

ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018

1/ Budget communal 2018 : décision modificative n°3 rattachée à la séance du 30/10/2018
(annexe 1)

2/ Mandat au Centre de Gestion de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et/ou prévoyance)

3/ Attribution du marché de fourniture et maintenance de quatre copieurs

4/ Convention de mise à disposition de l'étang de l'Arbalestrier à l'association "Gaule Foyenne"
(annexe 2)

5/ Convention fourrière animale avec la SPA de Bergerac (annexe 3)

6/ Convention "école et cinéma" (annexe 4)

7/ RH : ouverture d'un poste d'attaché principal et validation du tableau des effectifs

8/ Questions diverses

Le Maire,

Didier TEYSSANDIER

